

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N°2021-031

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de la SAS SGE OLCZAK située 13, rue de la République à DECHY (59187), relative aux travaux de remplacement d'un support en bois, qui auront lieu au N°8 de la rue d'Azincourt (RD205), à partir du 19 avril 2021 et ce, pour une durée de 30 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} –

Pour la bonne réalisation des travaux précités, la circulation des véhicules sera alternée rue d'Azincourt (RD205), à partir du 19 avril 2021 et ce, pour une durée de 30 jours.

Article 2 –

Pendant la durée des travaux, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

Article 3 –

La vitesse de tous les véhicules circulant sur la voie en travaux, sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier durant cette période.

Article 4 –

Pendant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit, sur la voie précitée.

Article 5 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la SAS SGE OLCZAK, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 6 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 7 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la SAS SGE OLCZAK de Dechy.
- Monsieur le Responsable de l'arrondissement routier de Valenciennes.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable du service exploitation de Transvilles de Saint-Saulve.

Fait à Emerchicourt, le 2 avril 2021

Le Maire,
Régis ROUSSEL.